

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 27 AVRIL 2018  
COMPTE RENDU**

**PRESENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Michael DAUSSY, Colette MELON, Jean Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

**ABSENT EXCUSE** : Nicolas OSSEDAT

**ABSENT** : Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

**Emmanuelle BARLERIN** été nommée secrétaire de séance

**1/ SNACK / CAMPING / TENNIS / MINI-GOLF : PRESENTATION DU BILAN DE LA SAISON ECOULEE**

M. BURCKEL, délégué, a été convié par le maire à la séance du conseil municipal afin de présenter un compte rendu technique et financier relatif à la saison écoulée.

**2017 :**

Snack : la recette réalisée est inférieure aux prévisions

Camping : C'est une première année correcte avec l'accueil de 863 campeurs dont un tiers d'étrangers. La recette réalisée est supérieure aux prévisions notamment grâce à la location du chalet.

M BURCKEL exprime sa satisfaction quant aux travaux de recalibrage du virage aux abords de la piscine et du camping, séparant les flux piétons / véhicules et renforçant ainsi très nettement la sécurité des campeurs et des nombreux usagers de la piscine. C'était devenu une priorité absolue affirme le maire.

M. BURCKEL remercie M. le Maire, les élus et l'unité technique pour l'important soutien apporté au démarrage de son activité

M le maire indique que la zone « sanitaires handicapée » aura la possibilité d'être chauffée, que l'eau chaude y sera fournie toute l'année de sorte à permettre un accueil l'hiver. Des travaux complémentaires seront donc entrepris. Ces prestations seront aussi un atout dans la perspective de l'obtention du label « village sport-nature ».

**2018 :**

Le camping est ouvert depuis le 16 avril.

La commune a obtenu de la CCPU le déplacement du point de collecte implanté vers le collège le Breuil au camping pendant les mois de juillet et d'août. Il sera implanté en toute proximité des campeurs, en long de la voirie communale et sera ainsi facile d'accès pour des gens qui ne connaissent pas la commune. Il sera replacé, pour le reste de l'année, vers le collège.

M. BURCKEL souhaiterait :

- une aire de vidange des camping-cars dans l'enceinte même du camping ce qui paraît envisageable et réalisable par l'équipe technique l'an prochain lui précise l'assemblée.
- une signalisation renforcée du camping. M. le maire lui demande de matérialiser sur plan ses souhaits afin de pouvoir la mettre en place.

M BURCKEL envisage d'organiser un petit marché de produits locaux, des soirées à thème, et autres animations incitant le campeur à séjourner à St Just-en-Chevalet.

M. BURCKEL annonce que les tarifs pratiqués en 2017 seront reconduits en 2018 sans aucune augmentation. Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2018 proposés.

## 2/ HEBERGEMENT FAMILLE DE MADAGASCAR

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir rencontré Monsieur THEVENET, représentant de l'équipe paroissiale, pour évoquer le cas de la famille de MADAGASCAR hébergée pour l'instant dans le petit studio communal, avenue du 8 Mai et avoir évoqué le fait que cette famille puisse être accueillie dans la cure, rue du Monteillard.

Bien que la situation se soit améliorée, le conseil considère qu'il n'est pas concevable de la faire perdurer dans de telles conditions.

La commune ne disposant que d'un logement décent (celui au-dessus de l'ex boucherie PRAS étant insalubre) c'est bien évidemment la maison qui est gracieusement mise à disposition par la mairie à la paroisse qui a été ciblée.

En effet, ni prêtre, ni curé ne semblant désormais destinés à être accueillis dans ces lieux qui, de fait deviennent incontestablement sous occupés, (3 salles de bains, nombreuses pièces, plusieurs niveaux, petit terrain ...) le conseil municipal a tout naturellement décidé d'envisager le déménagement de la famille dans ce bien municipal beaucoup plus adapté à l'approche de l'été.

Une rencontre sera donc organisée pour mieux appréhender les conditions de coexistence de la paroisse et du logement en question, sachant que le conseil convient qu'il ne s'agit pas de demander à la paroisse de déménager son activité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adhère à cette formule.

Le maire rappelle que la situation est connue des services de la préfecture.

## 3/ TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le maire présente le dossier de synthèse des candidatures et des offres reçues (5 pour le lot 1 « voirie et réseaux divers » et 3 pour le lot 2 « aire de jeux ») suite à une consultation lancée sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) pour la création d'un terrain multisports au lieudit « Le Verdillé ».

Ces offres ont été ouvertes le 20 avril 2018 en présence de Pascal PONCET maire, Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Emmanuelle BARLERIN adjoints, Michel COMPAGNAT conseiller municipal et Sylvie PEREY salariée en charge du dossier.

Suite à cette présentation, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, retiennent les entreprises suivantes :

LOT 1 : « VOIRIE – RESEAUX DIVERS » : entreprise EIFFAGE pour un montant de 28 446.41 € HT /offre moins disante, par ailleurs mieux disante.

LOT 2 : « AIRE DE JEUX » : Groupe SAE T. Aquitaine pour un montant de 31 980.00 € HT /offre moins disante, par ailleurs mieux disante.

Rappel : la région et le département accompagnent la commune.

## 4/ TRAVAUX DE SECURITE : VIRAGE DE LA PISCINE

A ce jour les travaux de mise en sécurité du virage à proximité de la piscine et du camping sont presque terminés. La signalisation et les balises seront mise en place dès réception (d'ici deux à trois semaines). La pose sera effectuée par les employés municipaux.

## 5/ AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS

Dominique VIETTI dresse un point sur les différents secteurs concernés par les aménagements de l'espace public.  
Talus école : Il a été « nettoyé » en totalité par l'entreprise VERNASSIERE. Plantations planifiées pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de mai.

Parking mairie/poste : vieux végétaux arrachés. Mise en place prochainement de mobilier urbain après préparation sol.

Église : pied de l'édifice côté pharmacie et muret en périphérie de la place  
La haie existante a été supprimée en pied de l'édifice, idem pour les vieux végétaux sur muret. Du sable rose de carrière a été mis en place. Restent à installer banc et chaise côté église.

Espace vert rond point vers Office Notarial : plantation cyprès et graminées à venir

## 6/ EGLISE

Monsieur le maire rappelle la délibération 2018/16 en date du 23 février 2018 sollicitant une aide au titre des enveloppes de solidarité la réfection de certaines zone de la couverture de l'église (et pour l'éclairage de l'accès PMR à l'école publique).

Depuis, une nouvelle fuite a été détectée sur la toiture de l'église.

La société EXTRAT a donc établi un nouveau devis prenant en compte l'ensemble des travaux à effectuer.  
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité sur la base du nouveau devis d'un montant d'environ 7. 000 € HT.

## 7/ VOIRIE

Daniel CHALOT, adjoint responsable de la voirie, informe le conseil municipal qu'une campagne de rebouchage des trous (nids de poule) a été menée par les agents communaux. Il a été constaté que cette année 40 tonnes d'enrobé ont été nécessaires (contre 60 en 2017) ce qui indique que la voirie communale ne comporte pas trop mal malgré un hiver qui l'a sollicitée et un trafic plus agressif.

## 8/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Monsieur le maire rappelle la délibération 2017/67 par laquelle le conseil municipal confiait la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à un diagnostic et à une étude technique et patrimoniale pour la restauration de la chapelle Notre Dame du Château au cabinet d'architectes du patrimoine ARCHIPAT.

Ce cabinet vient de désigner l'architecte qui sera notre interlocuteur. Le rendu est prévu tout début décembre 2018.

La DRAC a confirmé l'octroi d'une aide à hauteur de 40% de la dépense engagée pour cette étude.

Par ailleurs, Pascal PONCET informe qu'il a obtenu l'autorisation de Madame l'ABF pour que l'association « Notre Dame du Château » mette en place d'un dispositif permettant le déclenchement de la sonnerie des cloches à distance.  
Le maire a informé M Marcel OBLETTE.

## 9/ ZAC MACHABRE

Monsieur le maire informe que l'entreprise DOITRAND, installée sur la commune de GREZOLLES, a pour projet d'implanter sur la zone de « Machabré » un bâtiment pour la fabrication, le stockage, la démonstration de sa production d'équipements pour le milieu équestre. Une superficie de 1,8 hectares est nécessaire. Les négociations avec la CCPU sont bien avancées.

## 10/ ENQUETE PUBLIQUE LIEU DIT « L USINE »

Monsieur le maire informe que l'enquête publique relative à la vente de divers tènements à la SCI La Bohème en vue de l'implantation de l'entreprise SAS ARA dirigée par Monsieur BENIGAUD se déroulera du 15 mai 2018 au 31 mai 2018.

Elle portera sur la remise à jour cadastrale, le déclassement et reclassement de parcelles, l'aliénation et la cession de divers tènements à la SCI la Bohème des parties du chemin rural au lieu-dit l'Usine.

La publicité réglementaire a été mise en place sur le site, à la grille d'affichage, dans la presse locale et sur le site internet de la mairie.

Monsieur Pierre FAVIER, commissaire enquêteur nommé par arrêté du maire et donc chargé de l'enquête, tiendra une permanence à disposition du public le 31 mai 2018 de 9 h à 12 h en mairie de St Just en Chevalet. Le dossier est consultable au secrétariat pendant toute la durée de l'enquête publique.

## 11/ POINT ECONOMIE SUR LA COMMUNE

Monsieur le maire fait un point sur le volet économique de la commune :

**FROMAGERIE DES PAYS D'URFE** : Monsieur GENIN, gérant, a terminé son extension et a désormais pour projet la construction d'une station d'épuration propre à son activité.

**RECYTEP** : la mise en conformité de la ligne de production permet dorénavant une production conforme aux attentes.

**AGIRA** : la société connue sous le nom de « Mon mobilier Design » et située à « l'Usine » a acheté bâtiment et tènement implantés face à l'étude notariale (ancien site BONCHE). M. GIRAUDET souhaite en effet étendre son activité et étudie une reconversion du site au travers, soit d'un aménagement de l'existant soit d'une démolition reconstruction.

**ARA SAS (Entreprise BENIGAUD)** : la construction du bâtiment se poursuit à « l'Usine » avec pour objectif un démarrage d'activité en août.

**Projet de M. LIEVRE (brocante...)** : M. LIEVRE va déposer une demande d'urbanisme à l'Architecte des Bâtiments de France et à la DDT afin d'aménager l'étage de l'ex bâtiment de textile route de Roanne. Il s'agit d'un bâtiment communal. Son projet est dorénavant finalisé. Il prévoit une ouverture d'ici une dizaine de mois.

**Bureaux Ent. RICHARD** : ouverture prévue fin août

## 12/ PISCINE SAISON 2018 – TARIFS - RECRUTEMENT

Madame BARLERIN, adjointe et notamment en charge des saisonniers, informe qu'il est nécessaire de recruter 4 personnes pour assurer l'entretien et la tenue de la billetterie pendant la période d'ouverture : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018. Le personnel communal affecté à l'école publique interviendra également cette année. L'assemblée municipale se prononce, à l'unanimité, favorable aux recrutements évoqués.

Par ailleurs, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2017 pour la saison 2018 et de fixer le « fonds de caisse » à 300.00 € comme préconisé par le receveur municipal.

### 13/ POINT SUR LE PROJET EOLIEN TUILIERE – CHERIER

Monsieur le maire informe que les investisseurs ont attaqué la décision du Préfet de la Loire qui s'était opposé à l'exploitation de ces machines.

Une procédure juridique qualifiée d' « accessoire et volontaire » est conjointement engagée par :

- l'association « Bien Vivre en Pays d'Urfé »,
- la Fédération des Chasseurs de la Loire,
- la FRAPNA,
- la Ligue de Protection des Oiseaux,
- le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine,
- le Syndicat des Eaux de la Bombarde,
- le Syndicat des Eaux de l'Isable,
- une trentaine de particuliers,
- la commune de St Priest-la-Prugne
- la commune de St Just-en-Chevalet

Pascal PONCET souligne qu'il est extrêmement rare qu'un projet fasse une telle unanimité contre lui, preuve des soucis qu'il pose et de la pertinence de la position de la commune de St Just depuis le début.

Cette procédure vise à soutenir la défense du Préfet et donc de l'état.

### 14/ POINT SUR LES ORDURES MENAGERES

Urielle GONARD, en charge du dossier, précise que les permanences communales pour la distribution des bacs étant terminées, les personnes doivent dorénavant s'adresser au secrétariat de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé Place de la mairie à St Just.

Après un mois de fonctionnement de la nouvelle formule, les soucis les plus fréquemment remontés :

- problème pour certaines résidences secondaires : les gens indiquent ne pouvoir laisser le bac sorti à leur départ en attendant le passage du ramassage et, de même après le ramassage, le bac ne peut rester vide en bordure de voirie (danger ...).
- difficulté pour certains habitants de rentrer leur bac (étage ou manque de dépendance).

M. le maire abordera ces deux sujets lors du prochain bureau communautaire.

### 15/ PROJET D'ACCUEIL DE JOUR

Emmanuelle BARLERIN explique à l'assemblée municipale que l'association « Avenir Santé en Pays d'Urfé » travaille sur un projet d'accueil de jour et serait très intéressée si l'ARS et le Département venait à lancer un appel à projets voire à s'intéresser, sur ce sujet, au secteur. (Ce qui ne pourra pas inenvisageable).

Ce type de structure est destiné notamment aux personnes désorientées (de type ALZEIMER) qui sont alors prises en charge, certaines journées, ce qui soulage temporairement les aidants.

Une partie des locaux de l'ancienne maison de retraite rue René Cassin, notamment l'ancien réfectoire en RDC donnant sur le parc, serait très indiquée pour la mise en place de ce nouveau service si l'opportunité se présentait. (Quelques aménagements seraient nécessaires).

Il conviendrait bien sûr d'engager le débat au niveau de la CCPU, propriétaire des locaux, d'autant que cet accueil concernerait toutes les communes membres.

### 16/ GENDARMERIE

M. le maire fait un point sur la gendarmerie et indique que comme toutes les gendarmeries de France, la gendarmerie de St Just-en-Chevalet va avoir à décliner sur le terrain la politique gouvernementale en matière de sécurité du quotidien.

Sur le sujet, il a eu à s'entretenir avec M. le sous-Préfet, le Colonel Pascal commandant le groupement de la Loire, le Commandant Douis commandant le Roannais, le Major Bassot chef de la brigade de St Just qui comprend St Germain Laval, l'Adjudant-chef Rigaud commandant St Just.

Il ressort :

- que la gendarmerie de St Just n'est absolument pas en danger,
- qu'elle restera la gendarmerie « mère »,
- que des permanences seront organisées pour recevoir le public (a priori plusieurs matinées par semaine) et qu'un numéro d'appel local sera apposé à l'entrée en dehors de ces permanences.
- que, toujours, des gendarmes seront sur site,
- que les gendarmes seront plus présents sur le terrain et notamment sur les zones qui demandent plus de vigilance,
- que les gendarmes pourront se rendre directement chez les gens pour prendre les plaintes.

## 17/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne aucune suite aux demandes de subventions parvenues en mairie.

## 18/ ADRESSAGE

Madeleine VEILLAS, adjointe, fait le point sur ce dossier. Elle indique qu'un audit sera fait par la Poste courant juin sur la base du travail effectué par le groupe d'élus en charge de ce dossier et sur la base d'un état des lieux de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. L'adressage devrait être effectif en fin d'année 2018.

## QUESTIONS DIVERSES

**Réforme de la justice** : M. le maire donne lecture d'un courrier reçu de Nathalie SARLES, députée de la circonscription, en réponse à celui précédemment adressé par Messieurs WAUQUIEZ, ZIEGLER et NICOLIN relatif au projet de loi concernant la justice.

**Animation / culture** : Emmanuelle BARLERIN informe qu'elle a été saisie d'une demande de Bernard SEROL, organisateur de courses de caisses à savon, pour l'accueil de la finale du championnat de France en 2020 à ST JUST-EN-CHEVALET. Le conseil municipal se positionne favorablement.

Bernard MEIER rappelle le concert à l'église qui aura lieu le 5 mai à 20 h.

**Cérémonie / inauguration** : M. le maire rappelle la cérémonie du 8 Mai et informe par ailleurs qu'il est convié à l'inauguration officielle du magasin « ça coule de source » en présence notamment de Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison le mercredi 2 mai à 10 h 30.

La séance est levée à 22 H 30